



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le mardi, 9 avril 2024
à 18h30**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire**
- 4. Retour sur la période de questions de la dernière séance**
- 5. Procès-verbaux**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 mars 2024;
- 6. Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 6.1 Dépôt d'une demande au « Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) » - Volet 2;
 - 6.2 Cession d'une partie du lot 5 309 980 du cadastre du Québec au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;
 - 6.3 Lots assujettis au droit de préemption – Secteur Vieux-Saint-Jean;
 - 6.4 Adoption du « Registre des comités de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »;
 - 6.5 Signature d'un addenda au protocole d'entente avec le Centre d'aide aux entreprises Haute-Montérégie (CAEHM);
 - 6.6 Nomination d'un représentant de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu au Comité de prêt du « Centre d'aide aux entreprises Haute-Montérégie »;
- 7. Finances municipales**
 - 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires;

- 7.2 Stratégie visant à réduire l'écart de fardeau fiscal applicable à l'égard des immeubles résidentiels et non résidentiels;
- 7.3 Approbation des prévisions budgétaires pour 2024 de l'Office municipal d'habitation Haut-Richelieu (OMH) et paiement de la contribution 2024;

8. Ressources humaines

9. Culture, développement social et loisir

- 9.1 Devancement du paiement du 2^e versement de la subvention 2024 accordée à l'aréna Marcel-Larocque inc.;

10. Approvisionnements

- 10.1 Octroi des contrats suivants :
- 10.1.1 SA-174-TP-24-P Appel d'offres - SA-174-TP-24-P - Travaux d'aménagement au parc Tessier;
- 10.1.2 SA-11-COM-24-P Appel d'offres - SA-11-COM-24-P - Impression du « Guide Loisirs » et « Complicité »;
- 10.2 Augmentation d'un bon de commande à la firme IPR 360 inc.;

11 Toponymie et circulation

12 Services techniques

13 Sécurité publique

- 13.1 Addenda au protocole d'entente relative aux conditions et aux modalités d'octroi d'une subvention à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la participation de son corps de police à la mise en oeuvre d'un projet de ressource dédiée en matière de violence conjugale;

14 Urbanisme

- 14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure
- 14.1.1 DDM-2024-5051 Immeuble situé au 411, avenue Héroux - Autoriser une hauteur maximale de 7,62 mètres pour l'agrandissement du bâtiment principal;
- 14.1.2 DDM-2024-5040 Immeuble situé sur la Route 104, lot 4 042 512 du cadastre du Québec - Autoriser l'implantation dérogatoire d'un panneau-réclame;
- 14.1.3 DDM-2024-5035 Immeuble situé sur la rue Waegener, lot 3 642 966 du cadastre du Québec - Autoriser le lotissement de deux lots dont la largeur est inférieure à la norme prescrite;

- 14.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel
- 14.2.1 UC-2024-5015 Immeuble situé au 411, avenue Héroux - Autoriser l'ajout d'un logement intergénérationnel dans un nouvel agrandissement;
- 14.2.2 UC-2024-5039 Immeuble situé sur la Route 104, lot 4 042 512 Autoriser l'aménagement d'un panneau-réclame;
- 14.2.3 UC-2024-5020 Immeuble situé au 69, rue des Tilleuls - Autoriser l'aménagement d'un logement intergénérationnel;
- 14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 14.3.1 PIA-2024-5031 – Immeuble situé au 530, 4^e Rue - Autoriser le remplacement du revêtement mural extérieur de la façade avant du bâtiment principal;
- 14.3.2 PIA-2024-5016 – Immeuble situé au 300, rue Laurier - Autoriser le remplacement du revêtement mural extérieur de briques du bâtiment principal, ainsi que le remplacement de quatre (4) fenêtres;
- 14.3.3 PIA-2024-5018 – Immeuble situé au 147-151, rue Champlain - Autoriser la rénovation du bâtiment principal;
- 14.3.4 PIA-2024-5032 – Immeuble situé au 540, 2^e Rue - Autoriser le retrait d'une cheminée;
- 14.4 Avis de motion et adoption du projet des règlements suivants :
-
- 14.5 Avis de motion et adoption du premier projet des règlements suivants :
-
- 14.6 Adoption du second projet des règlements suivants :
-
- 14.7 Adoption du premier projet des résolutions suivantes :
-
- 14.8 Adoption du second projet des résolutions suivantes :
- 14.8.1 PPCMOI-2023-0155 Immeuble situé au 385, 3^e Rang - Régulariser la superficie dérogatoire du pavillon de jardin;

14.9 Adoption des PPCMOI suivants :

14.10 Étude et décision relatives à une demande d’approbation de développement

14.11 Appui à une demande d’autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

14.12 Étude et décision relatives à une demande de modification aux règlements d’urbanisme :

15 Transport et mobilité urbaine

15.1 Don de titres de transport à la polyvalente Marcel-Landry pour un groupe d’élèves du programme PFAE;

15.2 Gratuité du transport en commun régulier (zone 1) pour les personnes à mobilité réduite et aux aînés de 65 ans et plus avec accompagnateur;

15.3 Adoption du « Plan de transport 2024 – Service de transport adapté »;

15.4 Programme de subvention au transport adapté – Demande d’aide financière 2024;

16 Avis de motion

16.1 Règlement n° 2273

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection de chaussées et de forages pour diverses rues, décrétant une dépense de 8 500 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

16.2 Règlement n° 2294

« Règlement modifiant le règlement n° 1699 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et au maintien de l’ordre durant ses séances ».

16.3 Règlement n° 2295

« Règlement modifiant le règlement n° 1760 relatif à la tarification dans le but d’y apporter des modifications quant aux tarifs ».

17 Règlements

17.1 Règlement n° 2256

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 0650 et ses amendements, dans le but :

- De remplacer l'annexe « C » de ce règlement, constituant le « Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Saint-Jean et du Vieux-Iberville », par le « Plan particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville »;
- D'agrandir le territoire d'application du PPU et de remplacer la carte 11 « Périmètre du programme particulier d'urbanisme (PPU) ».

17.2 Règlement n° 2282

« Règlement autorisant des travaux de rénovation pour l'Église Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, décrétant une dépense n'excédant pas 3 061 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.3 Règlement n° 2267

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 0650 et ses amendements, dans le but d'identifier les parties du territoire sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain et de décrire les mesures permettant d'atténuer leurs effets nocifs ou indésirables ».

17.4 Règlement n° 2287

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 0650 et ses amendements, dans le but d'intégrer un objectif relatif à la mise en place de programmes d'aide financière destinés à encourager les projets d'amélioration, de restauration ou de mise en valeur du patrimoine bâti ».

17.5 Règlement n° 2288

« Règlement modifiant le règlement n° 1693 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, certaines règles administratives et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal ».

17.6 Règlement n° 2270

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Prohiber l'abattage d'un arbre d'un diamètre à hauteur de poitrine de 10 cm ou plus aux fins de dégager l'espace requis pour l'érection d'une construction dans l'espace compris entre la ligne arrière du terrain et une ligne imaginaire parallèle à celle-ci mesurée à une distance, de 60 mètres dans la zone H-2721, et de 25 mètres dans la zone H-2787;
- Prohiber l'abattage d'un arbre d'un diamètre à hauteur de poitrine de 10 cm ou plus aux fins de dégager l'espace requis pour l'érection d'une construction dans les zones dont l'affectation principale est du groupe commerce et service (C);
- Prohiber tout remblai sur le tronc d'un arbre ainsi que dans la zone de protection lors de travaux et d'autres actions susceptibles de causer des dommages aux arbres;

- Corriger certaines dispositions relatives à la plantation, l'entretien et l'abattage d'arbres, dont les rendre applicables à un boisé d'intérêt et à un milieu humide d'intérêt.

La zone H-2721 est située sur la rue des Trembles, du côté nord, entre l'avenue des Pins et le boulevard Saint-Luc.

La zone H-2787 est située sur la rue Sainte-Thérèse entre les rues des Peupliers et Lapalme ».

17.7 Règlement n° 2293

« Règlement de contrôle intérimaire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ».

18 Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal

18.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 mars 2024;

18.2 Procès-verbaux de correction : CM-20240227-6.3, CM-20240319-6.7, CM-20240319-10.1.2, CM-20240319-12.3;

18.3 Liste des personnes embauchées hors conseil – février.

19 Période de questions

20 Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public

21 Levée de la séance